

Colloque National

Mobilité & Droit à la mobilité des publics en insertion



Université d'Auvergne
41 bd François Mitterrand
63000 Clermont-Ferrand

25 avril 2014

9h00 - 17h00



UdA | Université d'Auvergne



CONTACT ET INSCRIPTION : colloquemobilite@fit-formation.fr

PROGRAMME

8 h 30

Accueil des participants

9 h 00

Présidence, Christian Chalindar, Président de FIT

Mot d'accueil du doyen de l'École de droit, **Christine Bertrand**

Allocution introductive

Présentation du colloque

Florence Faberon, Maître de conférences de droit public, HDR, Université d'Auvergne

9 h 45

La mobilité : une exigence sociale pour les voies d'une insertion réussie

Se mouvoir, une exigence sociale

Yves Jouffe, sociologue des mobilités urbaines,

Chargé de recherche contractuel, Laboratoire Ville Mobilité Transport,

Université Paris-Est

Inégalités socio-spatiales et de mobilité : entre ville et monde rural,

l'équité en question

Silvia Rosales-Montano, Directrice d'études,

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Débat

11 h 00

Les expériences de la mobilité : la mobilité en mouvement

Retours d'expériences



FIT, 25 ans au service de l'insertion par la mobilité

Bernard Frasiak, créateur et administrateur de FIT



FARE, une Fédération au service de la mobilité

Thomas Chevillard, Administrateur de FARE et Directeur d'AFODIL



Institut de la Ville en Mouvement, La ville lisible

Gaëlle Rony, Docteur en sciences sociales de l'Université catholique de Louvain, Chargée de mission à l'Institut de la Ville en Mouvement



Conseil général du Puy-de-Dôme, Actions du département du Puy-de-Dôme pour favoriser la mobilité des personnes en situation d'insertion.

Témoignages de bénéficiaires

Débat

12 h 30

Déjeuner offert

14 h 00

Présidence, Charles-André Dubreuil, Professeur de droit public, Directeur du Centre Michel de l'Hospital

La mobilité au défi du droit

Droit et mobilité

Karime Chidjou, Chargé d'enseignement à l'Institut des travailleurs sociaux de la région Auvergne et à l'Université d'Auvergne, docteur en droit public, avocat spécialisé dans le droit de l'aide et de l'action sociale

Le droit à la mobilité : entre leviers et effectivité

Florence Faberon, Maître de conférences de droit public, HDR, Université d'Auvergne

Débat

15 h 00

Les expériences de la mobilité : la mobilité en mouvement

Retours d'expériences



Le dispositif « insertion par la mobilité » de FIT

Elsa Marion et Céline Sermèze, coordinatrices de FIT



La Centrale de mobilité pour l'insertion de Marseille

Anne-Laure Nardone, Chargée de mission centrale de mobilité, Maison de l'emploi de Marseille



Vers un label national des plateformes de mobilité

Patrice-Henry Duchene,

Délégué général de la Fondation PSA-Peugeot-Citroën et **Pascal Grand**, Directeur de FIT

Débat

16 h 30

Conclusions

Approches philosophiques : problématiques et perspectives

Gérard Guièze, Professeur de philosophie

Au moment où certains voient dans les restrictions à la mobilité une contribution possible à la transition écologique, la mobilité est surtout devenue un enjeu central de l'insertion, tant sociale que professionnelle. La non-insertion engendre de l'enfermement ; offrir et/ou rendre la mobilité, c'est mettre en capacité de se raccorder au monde.

Les personnes en insertion se voient reconnaître des droits et une dignité dont est partie intégrante le droit à la mobilité, au moins implicitement, comme en témoignent les nombreuses initiatives depuis maintenant plus de 20 ans. C'est la mobilité qu'il nous faut interroger dans ses contours sociaux, juridiques et économiques, mais aussi dans ses pratiques.

Le but de ce colloque est de réfléchir aux différentes dimensions de la mobilité des publics en insertion. Quelle mobilité ? Quelle mobilité pour quelle insertion ? Quel rapport des publics en insertion à l'espace ? Quel potentiel de mobilité pour les publics en insertion ? Quelles compétences faut-il mobiliser ? Quelles contraintes économiques et sociales ? Quelles contraintes psychologiques ? Quelles contraintes techniques et en terme d'infrastructures ? Quelles réponses institutionnelles et du milieu associatif ?

La mobilité demande d'interroger l'accès à la chaîne de déplacement ainsi que les rapports des stratégies de déplacement aux inégalités. Elle demande de confronter le cadre juridique aux difficultés particulières des publics en insertion et de mettre en avant les expériences novatrices (auto-école d'insertion, plateforme mobilité, garages solidaires, covoiturage...).

Elle implique de se questionner sur la reconnaissance des acteurs de la mobilité, et la qualité des prestations afin d'accompagner les publics en insertion vers des solutions autonome et durables dans une démarche de labellisation.

Il s'agira encore de saisir comment des structures par nature diversifiées peuvent s'engager sur un label national construit à partir d'expériences de terrain.

